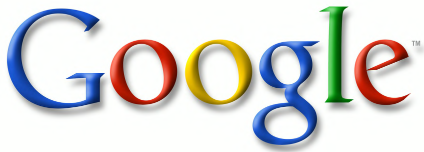
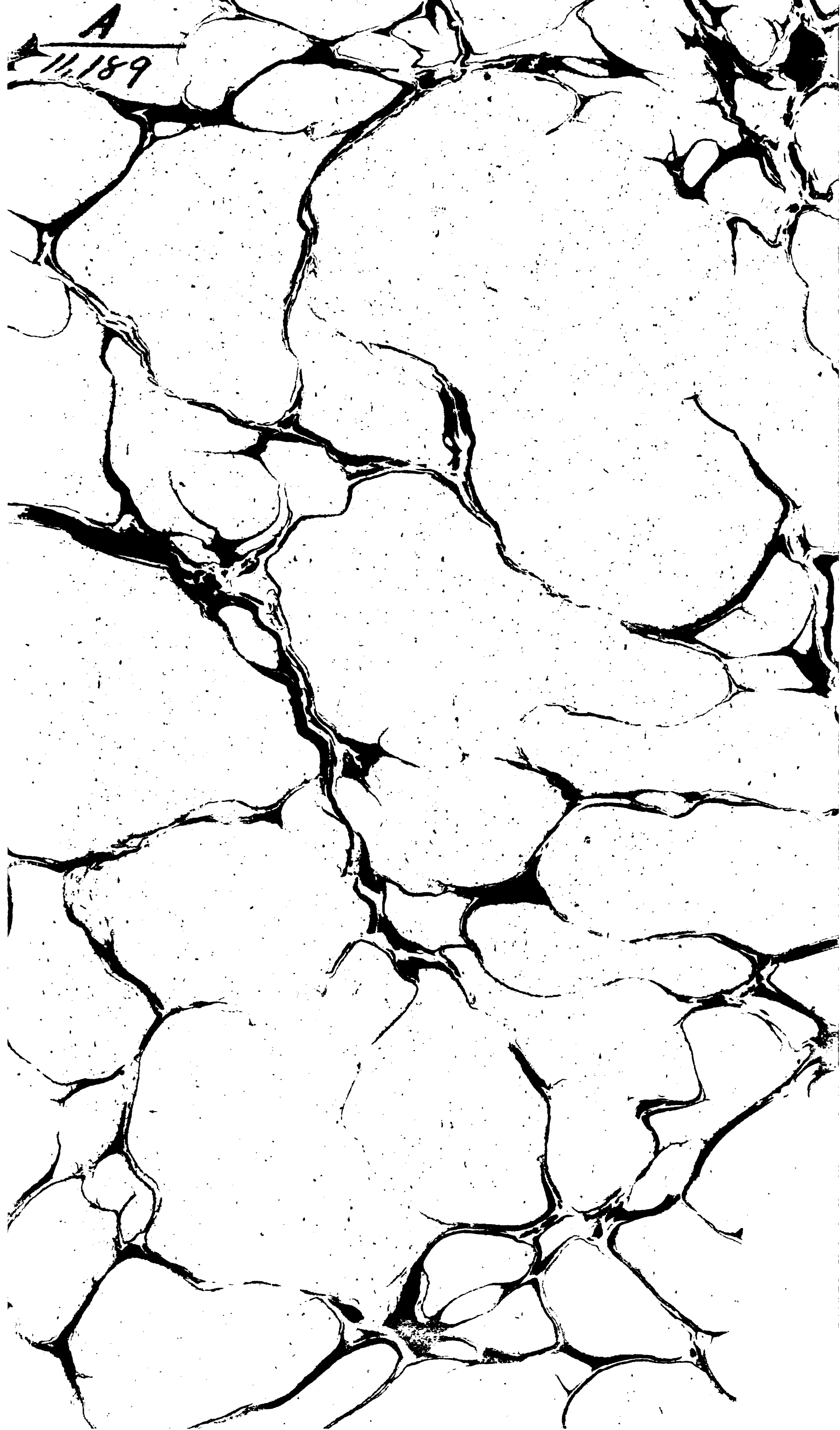



UNIVERSITATIS WISCONSINENSIS SIGILLUM


A
11.189

LE CHATEAU DE NAJAC EN ROUERGUE

ÉTUDE D'ARCHITECTURE MILITAIRE AU XIIIe SIÈCLE

PAR

M. H. NODET

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE



CAEN

IMPRIMERIE LE BLANC-HARDEL

HENRI DELESQUES, SUCCESSEUR

RUE FROIDE, 2 ET 4

1886

Extrait du *Bulletin monumental*, 1886.

LE

CHATEAU DE NAJAC EN ROUERGUE

ÉTUDE D'ARCHITECTURE MILITAIRE

AU XIII[e] SIÈCLE

Les touristes et les archéologues qui suivent en chemin de fer la route de Capdenac à Toulouse, aperçoivent pendant quelques minutes, au milieu des défilés de l'Aveyron, les ruines d'un château aux murailles dorées par le soleil et des groupes de maisons, serrées les unes contre les autres, tout en haut d'un amas de rochers, de murs et de jardins superposés. Cette pittoresque apparition, c'est Najac : et nous souhaitons qu'après avoir lu la courte description qui va suivre, les voyageurs mettent cette petite ville sur le programme de leurs excursions.

Il n'est guère fait mention de Najac avant la fin du XI[e] siècle ; jamais, non plus, on n'y a trouvé le moindre vestige autorisant à en faire le siège d'une station romaine. Bosc et Gaujal, qui ont publié des mémoires sur le Rouergue, placent la construction du château vers 1100. M. Anthyme Saint-Paul, qui l'a visité et dé-

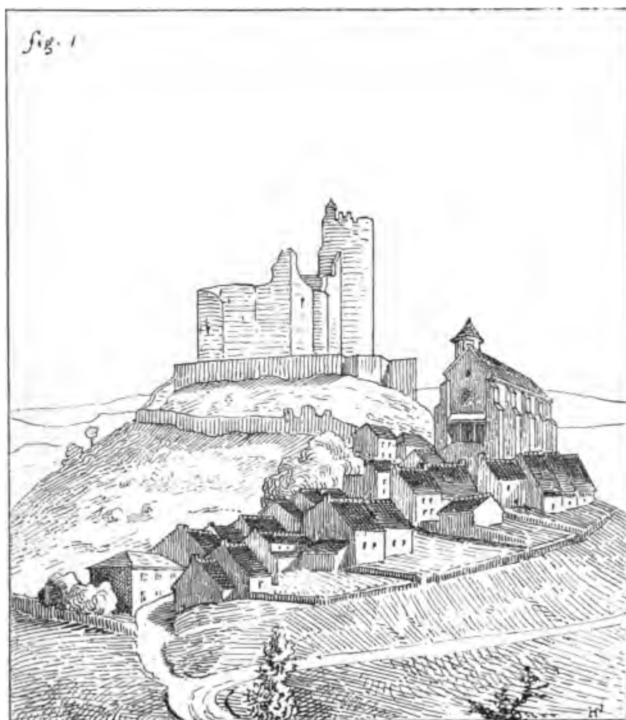
crit (1), exprime la même opinion. Quoi qu'il en soit, Najac était, au moyen âge, un bourg important dont les seigneurs avaient lié leur fortune à celle des comtes de Toulouse : Guilhem-Bernard de Najac s'associa, en 1226, à la lutte de Raymond VII contre Saint-Louis. MM. A. et E. Molinier, dans une attachante étude (2) sur Najac, ont raconté l'histoire de cette ville et les péripéties de la révolte qui éclata, en 1249, lorsqu'après la mort de Raymond les habitants essayèrent de secouer l'autorité toute récente d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, et de conquérir leur indépendance. La révolte ne fut pas longue, car le 3 janvier 1250, Sicard Alaman, lieutenant du comte, reprenait possession du château ; mais Alphonse crut devoir prendre ses précautions contre de nouvelles tentatives en édifiant un château plus redoutable. Le sénéchal Jean d'Arcis lui présente, en 1253, un rapport dans lequel il approuve le projet et annonce qu'il fait ramasser les matériaux nécessaires à son exécution. C'est donc au plus tard vers la fin de cette année, 1253, qu'on doit faire remonter les constructions que nous allons essayer d'étudier.

En quittant la station que domine, à 200 mètres de hauteur, la face nord du château, on traverse l'Aveyron sur le pont de la Frégiaire, élevé en 1288, et encore bien conservé : il est construit en grès, avec éperons en amont, refuges carrés en aval et arches en tiers-point. Puis, par un long circuit contournant le promontoire que couronne la forteresse, on arrive aux premières maisons du bourg et à l'église ; c'est le vieux Najac,

(1) *Le Moniteur de l'Archéologue*, 2e série, tome II, décembre 1867, Montauban.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XLII, 1881.

ramassé sous la protection des remparts (fig. 1). Aux XVe, XVIe et siècles suivants, la ville s'est, au contraire, reportée de l'autre côté de l'enceinte, s'allongeant sur



LE VIEUX NAJAC.

la crête de la colline; de sorte que, à part quelques ruelles en casse-cou, il n'y a qu'une seule rue partant de l'église et allant aboutir avec des pentes diverses et des sinuosités sans nombre, à la grande place qui termine la ville à l'est.

En suivant la rue principale, qui offre encore une

intéressante façade de maison du XIVe siècle, et à 100 mètres de l'église, on rencontre la première enceinte percée d'une porte en ogive à deux arcs concentriques (fig. 2). Un mâchicoulis, desservi par une



PORTE DE LA PREMIÈRE ENCEINTE DE NAJAC.

chambre placée au-dessus, défendait cette entrée : les deux vantaux étaient fermés par une barre. Le chemin, en partie creusé dans le roc, qui mène à l'entrée de la deuxième enceinte, se détache à gauche, dès qu'on a franchi cette porte : ce sentier, où deux cavaliers peu-

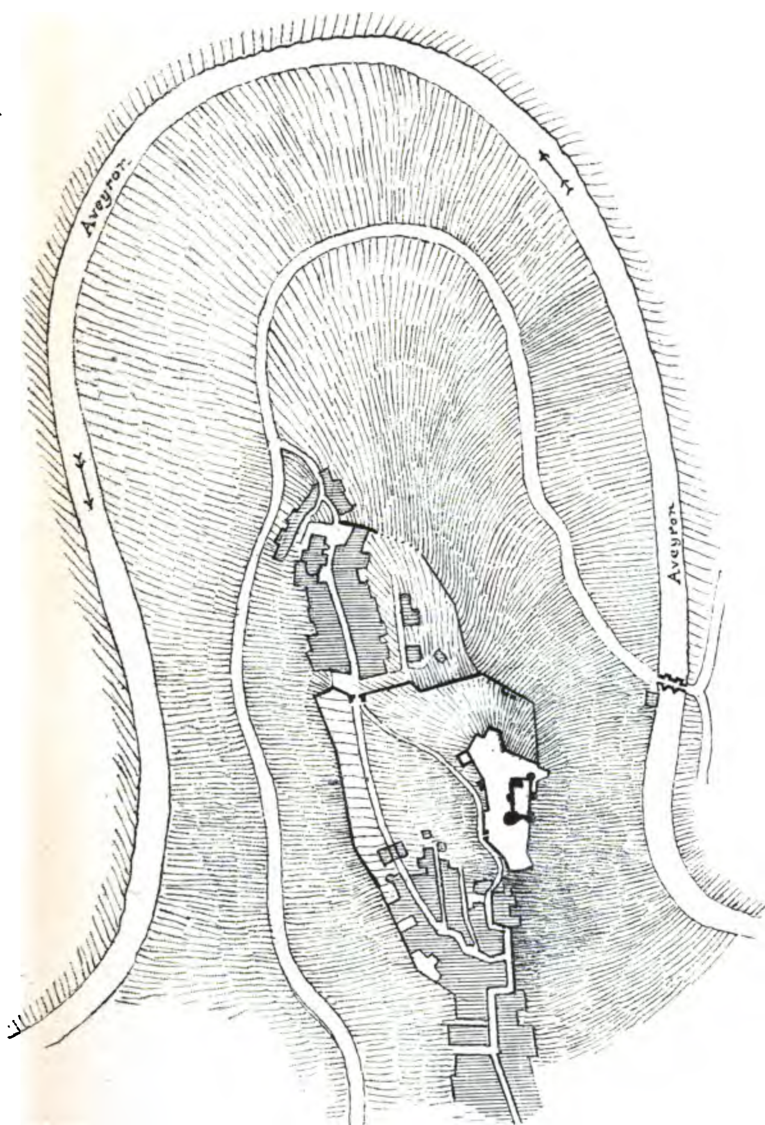
vent tout juste marcher côte à côte, est commandé par le front sud de la deuxième enceinte, dont les murs ont encore actuellement une hauteur qui varie entre 7 et 12 mètres, non compris l'élévation des rochers qui leur servent de base. Cette enceinte, élevée irrégulièrement, suivant la configuration du sol et l'assiette qu'il pouvait offrir, est flanquée de deux tours carrées ; mais la porte d'entrée n'avait aucun flanquement, aucun ouvrage avancé y suppléant : on ne voit aucune meurtrière, car, presque partout, les murs soutiennent le terrain supérieur, et la défense se trouvait accumulée dans les hourds qui en garnissaient le sommet. La construction de ces murs, en maçonnerie grossière, avec chaînes d'angle en pierres de taille, et le peu de soin apporté à défendre un front de 120 mètres d'étendue, sont deux signes permettant de supposer que cette deuxième enceinte est du XIIe siècle, et qu'elle a été conservée, sans modifications, par Alphonse de Poitiers.

Dès qu'on a franchi la porte aujourd'hui moderne, on se trouve en face du donjon dont la masse se dresse à 40 mètres de hauteur et donne au visiteur comme une impression d'écrasement : mais il se rassure en pensant que les longues archères qui le dévisagent sont devenues inoffensives. Le sentier qui grimpe à gauche mène à l'entrée principale; plaçons-nous sur la terrasse en avant-corps et, après avoir admiré le paysage qui sert de cadre au château, examinons l'ensemble des défenses qui en protégeait les abords.

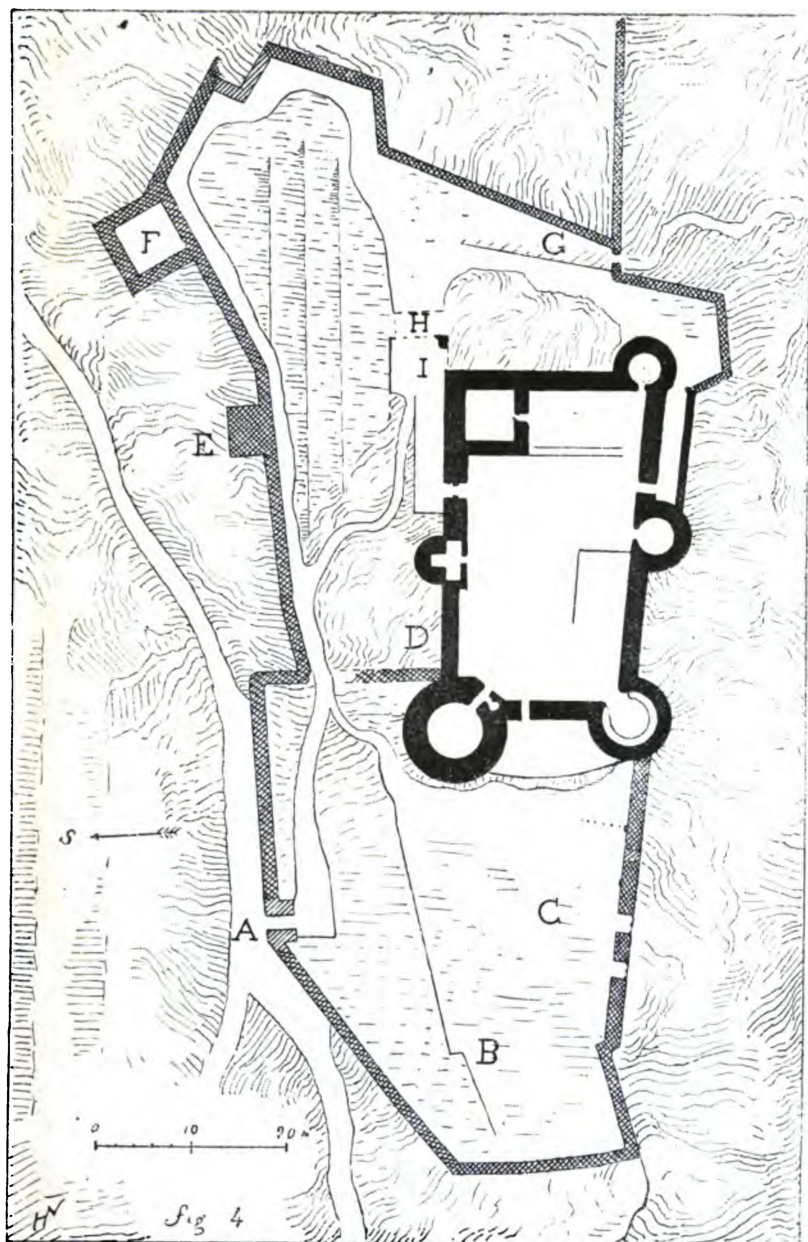
La première enceinte (fig. 3) enveloppe un terrain assez étendu et du côté du Nord vient se souder à la seconde ; on la suit encore presque partout, sauf à l'est où elle se perd dans un groupe de maisons ; à l'ouest, quelques vestiges de constructions y sont encore adossés.

Il est difficile, toutefois, de reconnaître si l'église et les maisons qui l'entourent étaient également ceintes de murs : cela est probable, car la tradition prétend que le châtelain pouvait se rendre à l'office en suivant les chemins de ronde, sans traverser la ville. La deuxième enceinte enveloppe également le château sur trois faces et vient se souder à son tour aux deux extrémités de la courtine nord de celui-ci : de ce côté, d'ailleurs, la pente est si abrupte et si périlleuse que l'accès n'a pas besoin d'être défendu.

Nous donnons (fig. 4) le plan général du terrain compris dans la deuxième enceinte. En A est l'entrée; en B la basse-cour d'un niveau plus élevé que l'entrée : cette basse-cour était limitée au nord par la salle de la sénéchaussée C, dont il reste encore deux fenêtres et des arrachements de portes. Ces fenêtres sont encadrées par une arcade en ogive peu prononcée : elles sont garnies de bancs en pierre; à l'extérieur, la baie est divisée en deux par un pilier carré qui supporte un linteau droit. Le tympan n'est ajouré que d'un petit quatrefeuille évidé dans une dalle. En D était un mur perpendiculaire à l'enceinte qui fermait la basse-cour, maintenait plus longtemps les assaillants sous les traits lancés du donjon et les obligeait à forcer une seconde porte avant de pouvoir prendre à revers les défenseurs postés sur le chemin de ronde de la deuxième enceinte. En E et F sont les tours dont nous avons déjà parlé : la première est complètement massive; l'autre, dite Tour des Ladres, renferme une salle voûtée en berceau, sans ouvertures et dont le sol se trouve de 4 mètres en contrebas du niveau du sentier. C'est bien là une construction du XII[e] siècle dont les caractères viennent confirmer l'opinion émise plus haut. De F en G les murs



PLAN GÉNÉRAL DE NAJAC (Fig. 3).



PLAN DE LA SECONDE ENCEINTE DE NAJAC.

ont été remaniés : en G était une poterne ouvrant sur la campagne, en H le pont-levis donnant accès dans l'ouvrage I, qui protégeait l'entrée principale.

En mesurant sur les axes du château, nous trouvons 103 mètres pour la longueur du terrain compris dans la deuxième enceinte, et 44 mètres pour la largeur. La figure 5 présente l'aspect général des défenses de la place du côté du midi.

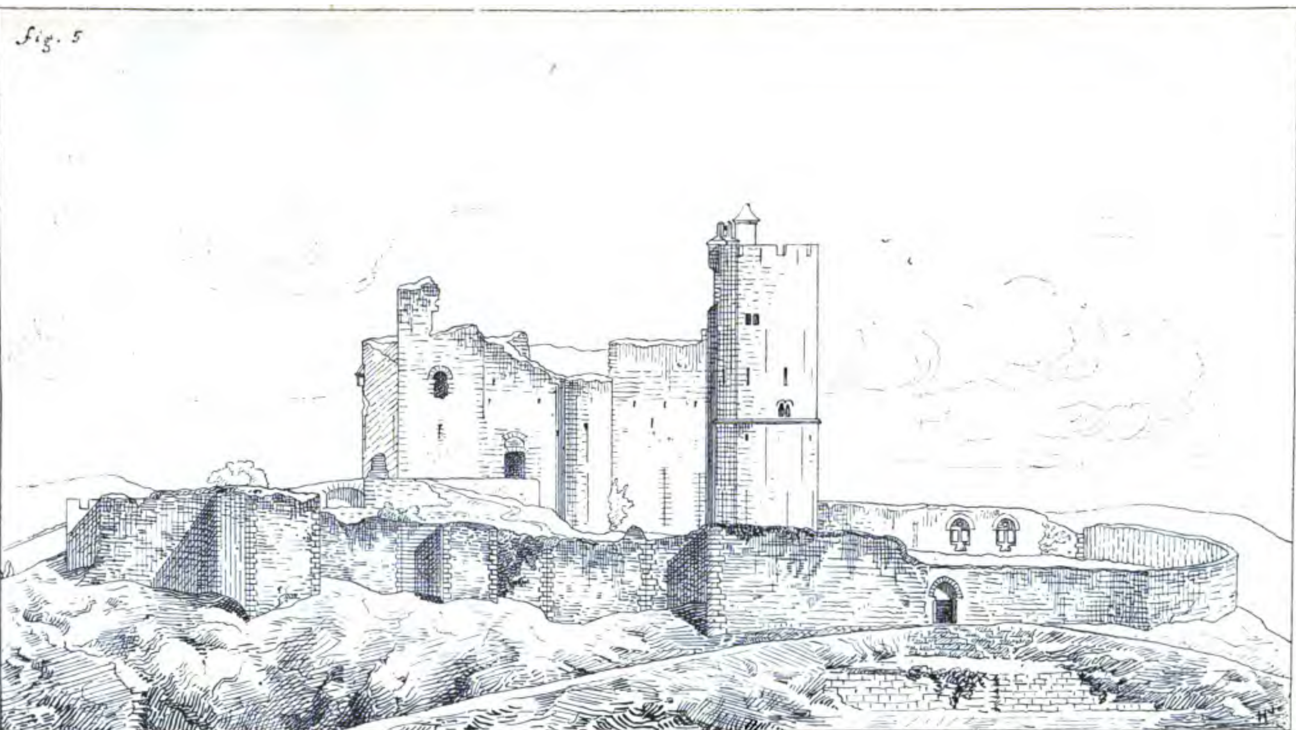
Mais, avant d'examiner en détail les combinaisons défensives créées d'après les ordres d'Alphonse de Poitiers dans le château proprement dit, jetons un coup d'œil sur le plan et sur les façades pour faire, s'il est possible, la part qui peut être attribuée au XIIe siècle dans cet ensemble.

Le plan du château (fig. 6) est un trapèze peu accusé, long de 36 mètres 80 centimètres, large de 24 mètres à l'ouest, et de 19 à l'est. Les courtines nord et sud, les plus étendues, sont flanquées chacune, en leur milieu, par une tour : trois des angles le sont également, et l'angle sud-est, le plus menacé, parce qu'il fait face au point le plus faible du périmètre, porte le donjon. L'angle sud-ouest, au contraire, ne présente aucune saillie, mais une tour carrée, placée en dedans, qui ne flanquait ni les deux courtines auxquelles elle se rattache, ni la porte principale placée à côté. Cette tour ne rappelle en rien la construction soignée des tours rondes : les murs sont épais, il est vrai, mais en maçonnerie grossière, où les pierres roulées par l'Aveyron se rencontrent en grand nombre ; les chaînes d'angle seules sont montées en assises de grès parfaitement taillées. Ces assises forment liaison avec la courtine sur les deux faces extérieures ouest et sud, jusqu'à une hauteur de 6 mètres environ, mais au-dessus le raccord n'existe

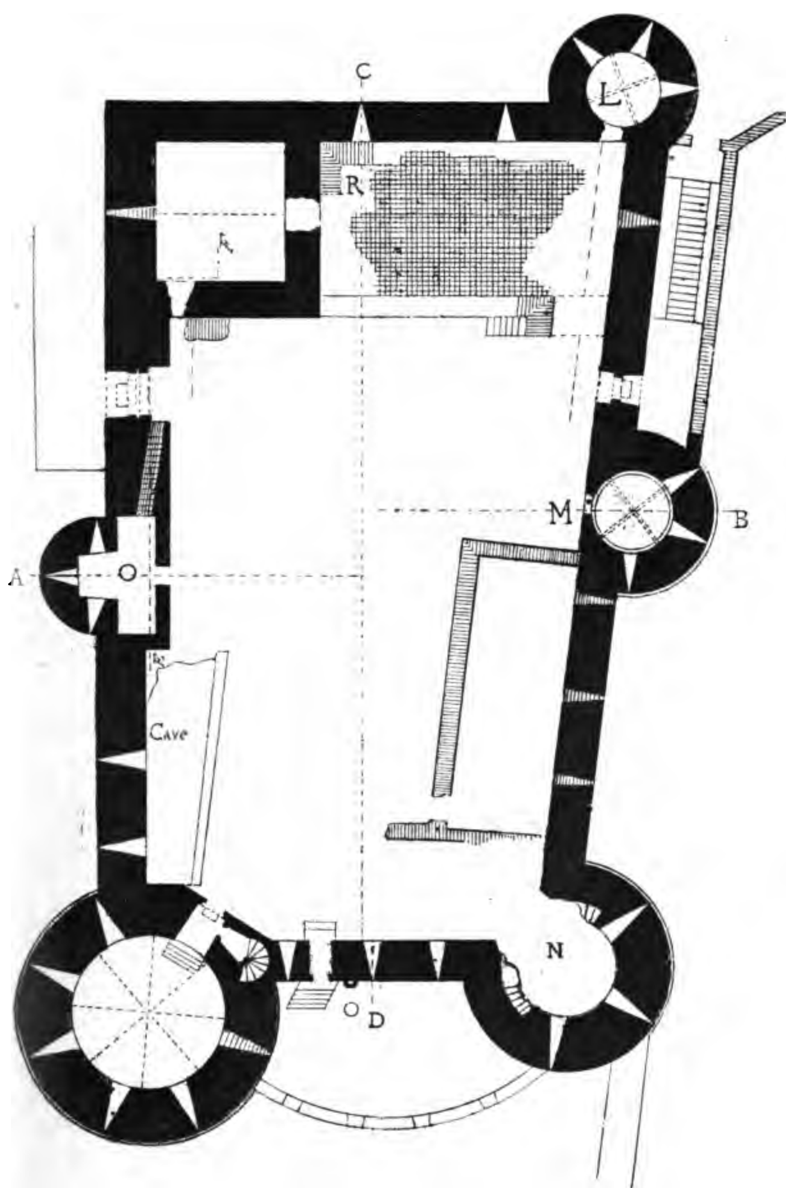
plus, et les deux maçonneries sont simplement juxtaposées. D'après sa forme et sa structure, on peut avancer que cette tour est le donjon de la forteresse du XII[e] siècle, utilisé plus tard comme logement : on ne saurait admettre, en effet, que l'architecte, dont on retrouve tant d'habiles dispositions dans le reste du château, ait négligé de flanquer l'entrée et l'angle placé à côté, s'il n'en avait cru l'accès suffisamment défendu par la position naturelle et le donjon ; ne voulant point démolir cette tour, aux murs solides, il s'est contenté, ce qui était plus économique, de construire, en avant de la porte un ouvrage, sorte de barbacane, muni d'un pont-levis.

Un simple examen permet également d'attribuer au XII[e] siècle la base des courtines sur les quatre faces ; ajoutons encore, comme preuve à l'appui, que trois d'entre elles sont défendues par des meurtrières s'ouvrant à l'intérieur à moins d'un mètre du sol, à l'extérieur découvrant presque le pied des murs et dont le parement seul, ainsi que le plafond, sont en grandes pierres appareillées ; elles n'ont pas été condamnées dans la restauration, bien que, vers 1253, cette disposition ne fût plus usitée dans l'art de la fortification. Lorsqu'à cette époque les moyens de défense du château furent perfectionnés, les tours furent encastrées dans les courtines et celles-ci relevées à leur hauteur actuelle, afin que le chemin de ronde fût sur tout le pourtour sensiblement de même niveau que le second étage du donjon. Toutes les reprises, indices de ces remaniements, sont parfaitement visibles : la pierre employée est le grès, et l'appareil excessivement soigné. L'empâtement des tours à la base est presque nul.

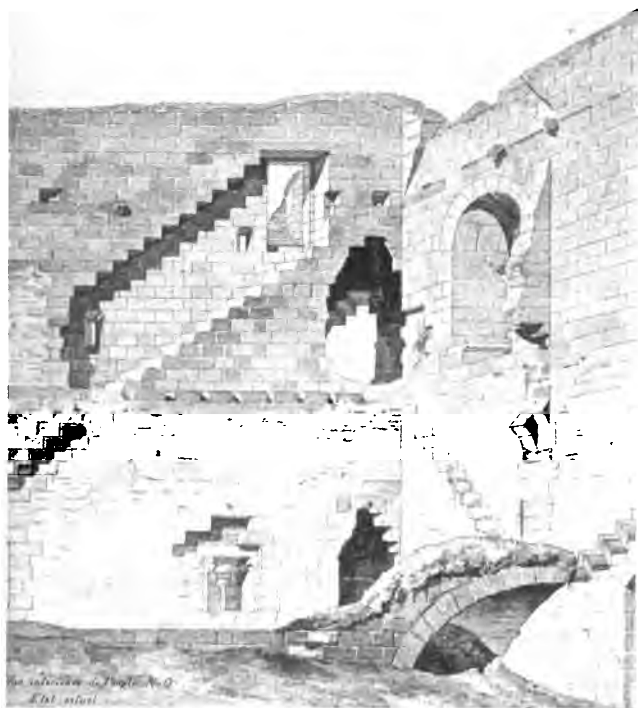
Si l'on s'en rapporte à la hauteur des chaînes formant



ASPECT GÉNÉRAL DES DÉFENSES DE NAJAC, CÔTÉ DU MIDI.



PLAN DU CHATEAU DE NAJAC (Fig. 6).



Héliog. P. Albert Dujardin — H. Nodet del.

NAJAC

Vue intérieure de l'angle N.O.

(Fig. 5)



Héliog. P. Albert Dujardin. H. Nodet del.

NAJAC

Façade méridionale. Restitution

(Fig. 7)

liaison sur deux des faces de la tour carrée, les courtines n'avaient, au XIIe siècle, guère plus de 6 à 8 mètres d'élévation, et le donjon lui-même ne dépassait pas 15 mètres : la force du château était donc plutôt dans sa position presque inaccessible que dans la hauteur de ses murailles. Ce donjon a été surélevé comme les courtines, et, parce qu'il n'était plus destiné à la défense, le premier étage remanié et le second étage créé au-dessus s'éclairaient au midi par de grandes ouvertures : celle du premier étage est en plein ceintre avec des traces de subdivisions ; celle du second étage devait être une baie carrée divisée par une colonnette et surmontée d'une rose à huit lobes. La figure 5 donne l'état actuel de la façade méridionale et la figure 7 une restitution de l'état primitif.

La porte principale A (fig. 6) est percée dans un mur de 2 mètres 60 d'épaisseur ; elle était défendue par un mâchicoulis, en forme de conduit, pratiqué dans l'épaisseur du mur depuis le chemin de ronde jusqu'à son débouché au sommet de l'arc surbaissé : une herse et deux vantaux assujettis par des barres complétaient la défense. Il y a 12 mètres environ entre le chemin de ronde et le mâchicoulis ; on comprend quelle force acquéraient les projectiles lancés d'une telle hauteur dans cette espèce de cheminée.

La cour intérieure entourée de hautes murailles paraît petite ; elle était rétrécie encore davantage par des constructions en appentis dont il reste la trace sur les murs et des substructions sur le sol : le terrain, envahi par les ronces, a sa pente dirigée vers l'est ; en quelques points la roche affleure. Un corps de bâtiment était adossé contre la courtine ouest dans l'alignement de l'ancien donjon du XIIe siècle, et communiquait avec la

salle voûtée en berceau, qui occupe le rez-de-chaussée de celui-ci : M. Anthyme Saint-Paul, qui assigne également le XIIe siècle à cette tour carrée, a pensé que cette salle était une sorte de cave dans laquelle on pénétrait par un orifice percé dans la voûte ; mais il paraît plus vraisemblable d'admettre que la brèche actuelle y donnant accès était une porte dont les habitants ont enlevé les pieds droits et les claveaux, morceaux équarris commodes à réemployer. La voûte, d'ailleurs, est intacte et ne porte aucune trace d'orifice.

Vis-à-vis la grande porte est une poterne défendue également par un mâchicoulis disposé comme celui de l'entrée principale. La garnison pouvait, sans être vue, gagner la poterne G de la deuxième enceinte, ou bien, contournant le front ouest, venir prendre en flanc les assaillants qui seraient parvenus à s'emparer des approches immédiates au midi.

Ce qui frappe tout d'abord, quand on examine la face intérieure des courtines, ce sont sur les murs nord et sud les arrachements de grands escaliers extérieurs qui desservaient les étages de plusieurs tours et donnaient un accès direct au chemin de ronde. Cette disposition, assez commune dans les fortifications de ville, comme à Aigues-Mortes, Avignon, Carcassonne, se rencontre plus rarement dans les châteaux et ferait supposer qu'une même méthode présidait aux travaux de Carcassonne et de Najac. Ici, malheureusement, les dalles qui formaient les marches ont toutes été brisées et emportées par les habitants, mais les abouts encastrés dans le mur subsistent encore, ainsi que les corbelets qui soulageaient la portée de chaque marche : on voit aisément combien ce système de communication était

heureusement combiné pour paralyser l'effort de l'assaillant s'il s'introduisait dans la place, le dérouter, et, pendant qu'il luttait à découvert contre le poste interceptant la volée, l'accabler de projectiles de tous les points du crénelage.

A Najac, comme en beaucoup d'autres forteresses de la même époque, toutes les tours, sauf le donjon et la tour N, ont leurs étages indépendants les uns des autres ; de sorte que l'ennemi, maître d'un étage par force ou par trahison, n'en pouvait sortir sans se montrer sur ces rampes ; tout homme montant et descendant était facilement surveillé par le commandant du château, qui pouvait enfin, grâce à ces escaliers, porter plus rapidement sa troupe sur le point menacé.

Le rez-de-chaussée de la tour L (fig. 6) communiquait avec la salle basse du corps de logis déjà cité ; le premier étage, muni de latrines en encorbellement, n'était accessible que par la volée de gauche de l'escalier adossé à la courtine nord ; une porte, percée dans la façade de ce corps de logis, près de la bifurcation des rampes, interceptait la montée. Pour arriver au second étage, il fallait prendre l'escalier en encorbellement qui part de l'angle R au rez-de-chaussée, pénètre dans l'intérieur du mur de la courtine ouest à partir du premier étage, puis tourne dans l'épaisseur du mur de la tour; à ce changement de direction, une porte fermait l'accès. La figure 8 laisse voir l'ensemble de ces dispositions dans leur état actuel ; elle montre une grande baie garnie de bancs, qui éclairait au nord le premier étage du corps de logis, et l'appareil original de l'arcade cintrée bandée sur ce réduit. Pour la tour M, le rez-de-chaussée donnait directement sur la

champ de tir; elles se chevauchent par étage, afin de ne point couper et affaiblir les murs, et de battre tout le périmètre que chaque tour avait à défendre. Ces trois tours se terminaient par des toitures coniques : leur second étage interceptait le chemin de ronde et ne devait avoir qu'un faible commandement sur celui-ci.

Sur la face est, une poterne conduit à un petit bastion semi-circulaire enveloppant la citerne. Cette citerne, trop pleine au moment de notre visite pour qu'on pût y descendre, est couverte par une voûte conique, et la cuvette est très probablement taillée dans le roc. Elle était alimentée par les eaux de pluie tombant sur la terrasse dallée du donjon et rejetées par une gargouille sur le sol du bastion, ainsi que par les eaux provenant des toitures des tours nord : ces eaux suivaient le chemin de ronde et descendaient par une conduite en pierre qui existe encore à l'extérieur (fig. 11). Deux archères du XIIe siècle défendaient cette façade à la base; mais la hauteur de leur ouverture, à l'extérieur, a été diminuée par la construction de la citerne adossée, au XIIIe siècle, contre la muraille.

Sur la face intérieure de la courtine méridionale, on voit également la trace de l'escalier qui conduisait jusqu'au crénelage. Il partait de l'angle, à gauche de la porte principale, et desservait le second étage de la tour O; il continuait dans le rentrant que forme la courtine en cet endroit, et atteignait le chemin de ronde (fig. 12). La figure 13 donne une restitution de ces rampes.

La tour O présente une disposition particulière (voyez fig. 6) : c'est une sorte de réduit, long de 5^m^, large de 1^m^ 50, voûté en berceau, sur lequel s'ouvre

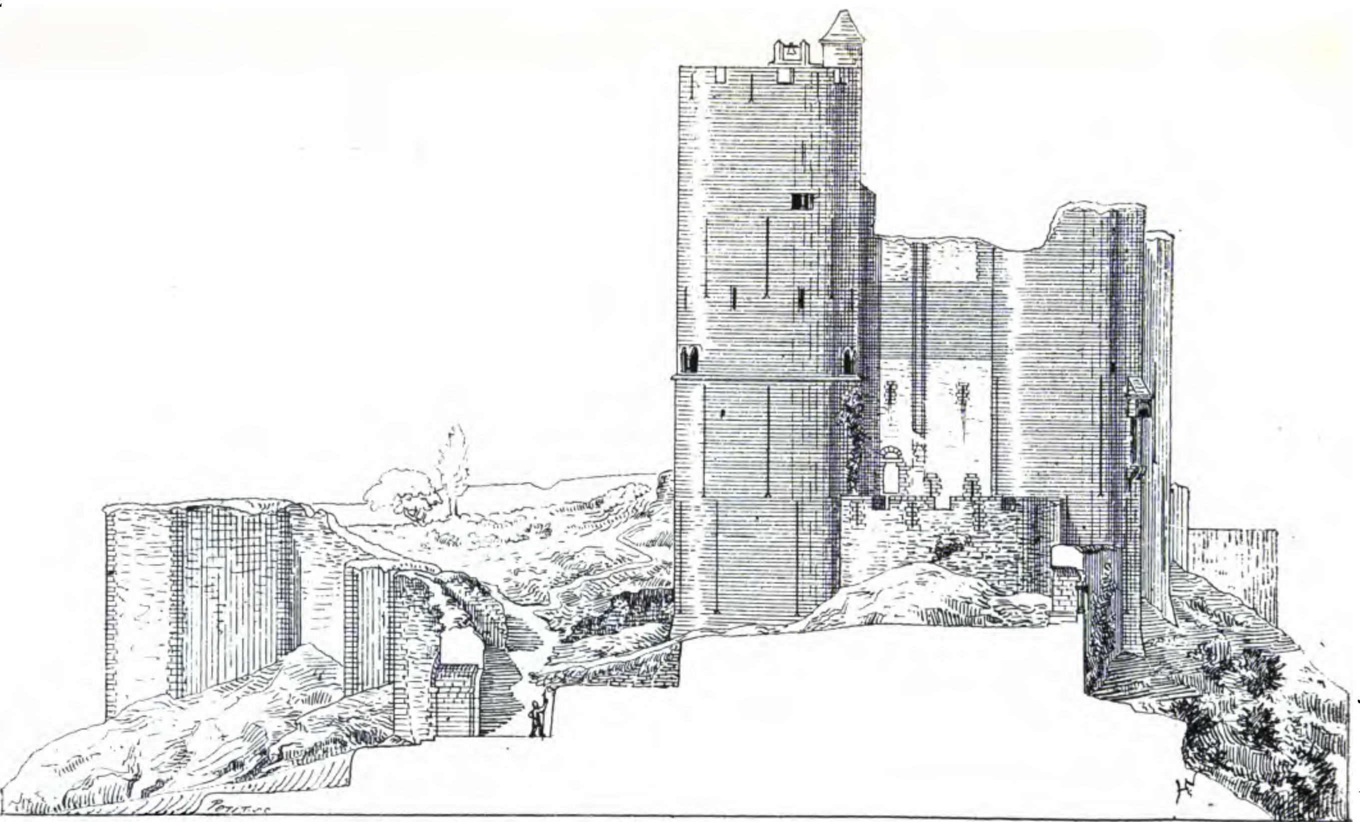
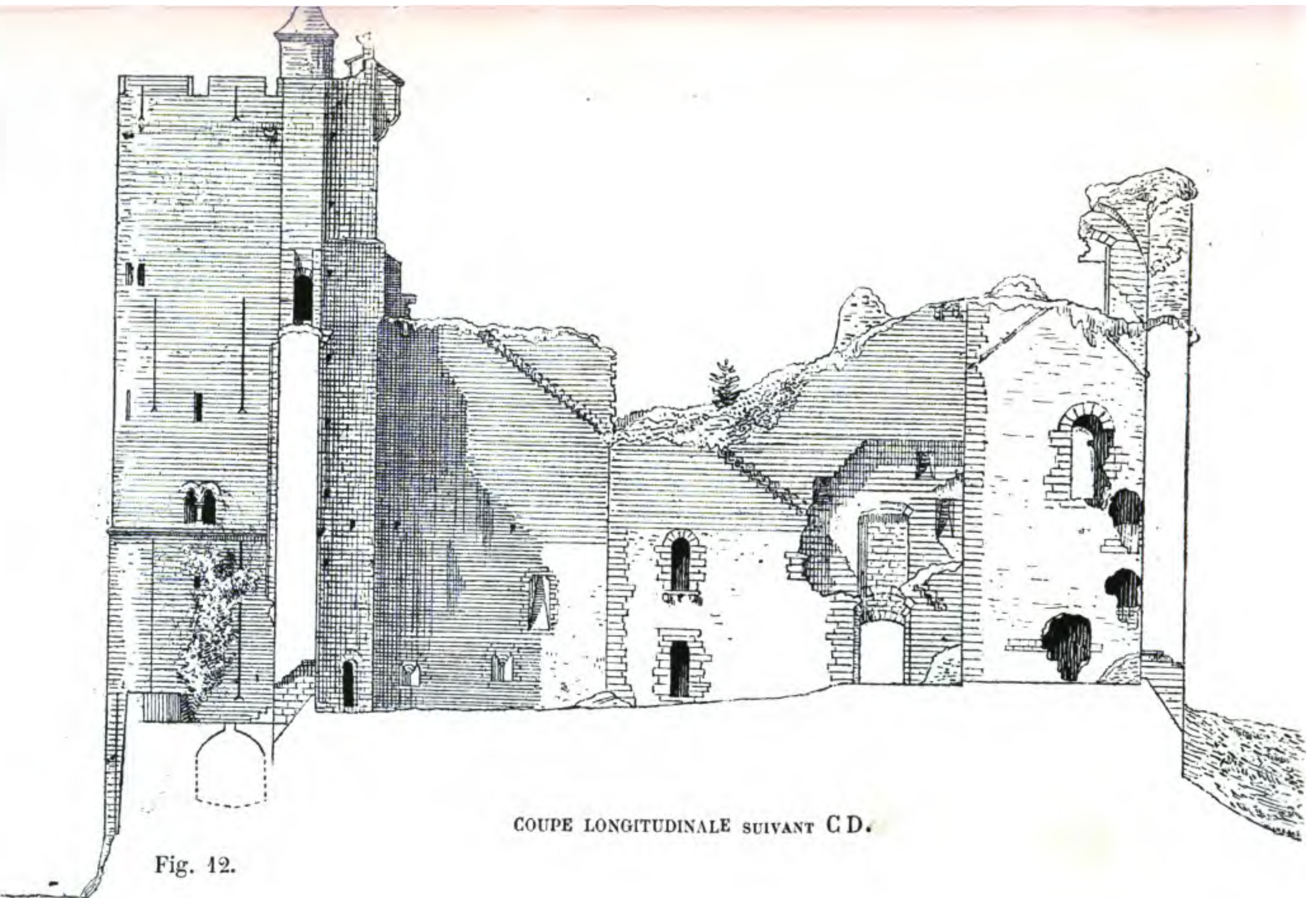
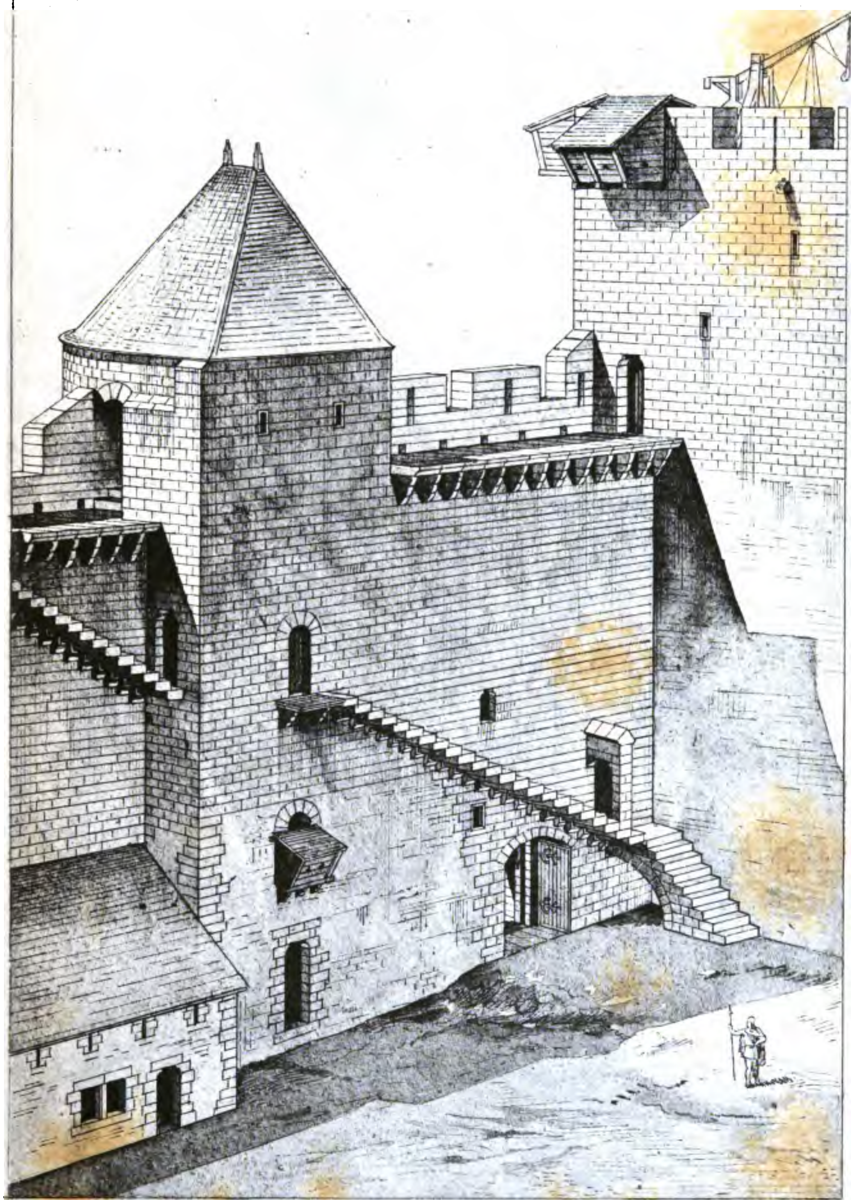


Fig. 11. FAÇADE EST.



COUPE LONGITUDINALE SUIVANT CD.

Fig. 12.



Heliog. P. Albert Dujardin

NAJAC

Restitution de la face intérieure de la courtine méridionale

(Fig. 7.)

une niche profonde avec voûte en berceau surbaissé, et qui desservait trois meurtrières. Cette disposition, qui se répète au premier étage et devait être la même pour les autres, peut trouver son explication dans ce fait que, si la tour est du XIII[e] siècle, les murs sur la cour sont du XII[e], jusqu'à l'endroit où commencent les assises régulières, ainsi que la porte du rez-de-chaussée et l'ouverture cintrée au-dessus. Le constructeur a donc raccordé la tour saillante avec un vieux bâtiment qui se trouvait par derrière, et ce raccord n'a pu se faire qu'en changeant le plan adopté partout ailleurs. La coupe longitudinale, suivant CD, indique l'analogie de forme des ouvertures de la grosse tour carrée avec celle de la tour O (fig. 12); elle montre aussi la place de la citerne et quelques-unes des consoles qui soutenaient la saillie des dalles du chemin de ronde. De ce réduit dont nous venons de parler part, à un mètre du sol, un escalier qui menait dans l'étroit espace où se faisait la manœuvre de la herse, au-dessus de la grande porte.

Le donjon forme pan coupé dans l'angle sud-est de la cour; la porte d'entrée est petite, avec arc en plein-cintre : elle ouvre dans un couloir voûté par des arcs surbaissés et défendu par un mâchicoulis servi par le premier étage; à gauche est l'escalier à vis qui mène aux étages supérieurs; en face est la salle du rez-de-chaussée, dont le sol est d'un mètre plus bas que celui du couloir. La voûte est divisée en huit voûtains rayonnants, reposant sur des nervures dont la section est un rectangle aux arêtes abattues, et le long des parois sur des formerets. Les culs-de-lampe qui supportent la retombée de ces arcs n'ont aucun ornement. Cette salle est percée de cinq meurtrières, dont l'ou-

verture à l'extérieur est de $6^{m}80$; en outre, elle est éclairée par trois petites baies, qui prennent jour presqu'à la hauteur du sol de la salle supérieure ; et, afin qu'un trait ne pût en ricochant venir blesser les défenseurs, les assises du plafond de ces baies ont chacune une partie verticale contre laquelle devait forcément venir buter le trait, quelle que fût la courbe de sa trajectoire (fig. 14). La proximité du rocher n'a

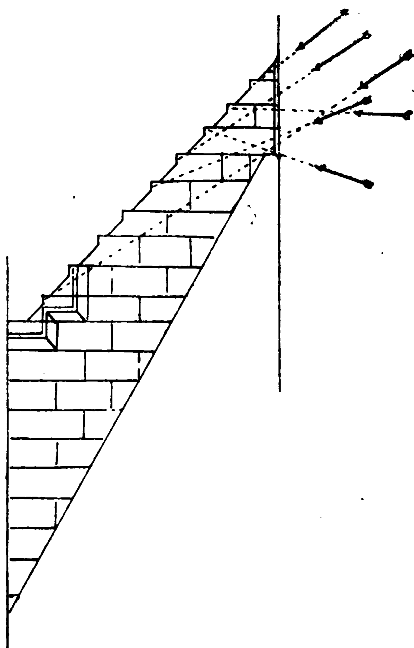


Fig. 14.

pas permis d'établir de cave ; signalons toutefois, comme une particularité, deux conduits étroits, situés au ras du sol et aboutissant à l'extérieur.

Le premier étage, plus ample de proportions, est encore bien conservé et de grande allure. L'épaisseur des murs, qui est de $2^m 20$ au rez-de-chaussée, a été diminuée au premier par sept arcades en ogive (fig. 15)

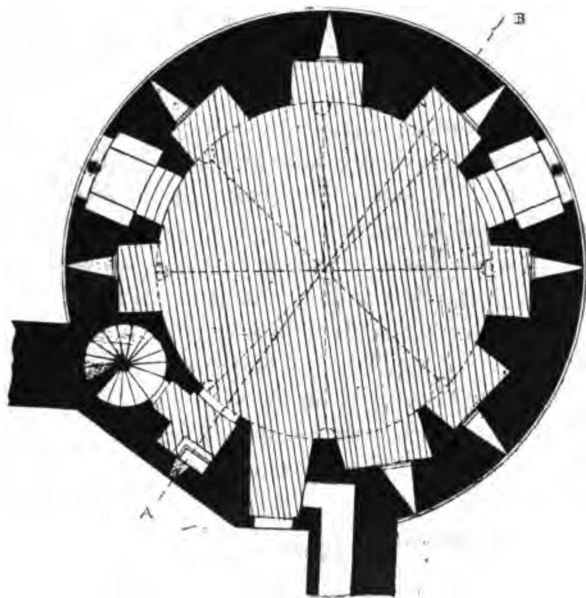


Fig. 15. PLAN DU 1er ÉTAGE DU DONJON.

dont les impostes sont moulurées en quart de rond. Chacun de ces réduits a ses deux faces latérales, non point convergeant vers le centre de la tour, mais parallèles à leur axe : on évitait ainsi la difficulté de construire des berceaux présentant une surface gauche et l'effet disgracieux d'arcades dont l'ouverture sur la salle eût été moins haute et moins large que le fond.

C'est dans ces niches que s'ouvrent les meurtrières, dont la profondeur ainsi réduite permettait de viser plus commodément; leur hauteur à l'extérieur est de $6^{m}70$. La salle était éclairée par six baies s'ouvrant sous les voûtains : elles ont un plafond horizontal, car le danger auquel on a paré au rez-de-chaussée n'était plus à craindre à cette hauteur. Outre les sept arcades, deux réduits, garnis de bancs et relevés de quatre marches, étaient largement éclairés chacun par deux arcatures trilobées séparées par une colonnette ; ces arcatures sont modernes, mais les débris des anciennes, épars sur le sol, nous font croire que la disposition était la même autrefois.

Une des arcades a dû servir de chapelle; elle conserve des restes de peinture, et dans le pilier suivant se trouve un lavabo muni d'un trou d'écoulement. Ces peintures sont trop effacées pour permettre une description détaillée, mais on perçoit encore l'ensemble de la composition; elle est divisée en trois parties formant arcatures. Dans celle du milieu, la plus haute et la plus large, était un personnage de grande taille qui semble couronné : ses vêtements étaient peints de tons clairs. Sous l'arcature de droite, un moine en manteau rouge-brun, la tête inclinée, les mains jointes; un chevalier, dont le costume de guerre est bien celui du XIIIe siècle, est agenouillé à ses pieds; sous l'arcature de gauche, une religieuse, au manteau également rouge foncé, devait figurer la patronne de la châtelaine, dont les traits sont effacés. Les parois latérales du réduit étaient décorées d'un semis d'écus blancs sur fond noir, encadrés par des filets rouges et jaunes. Toutes ces peintures sont exécutées sur un enduit à la chaux très fin. Nous donnons (fig. 16) en A les pein-

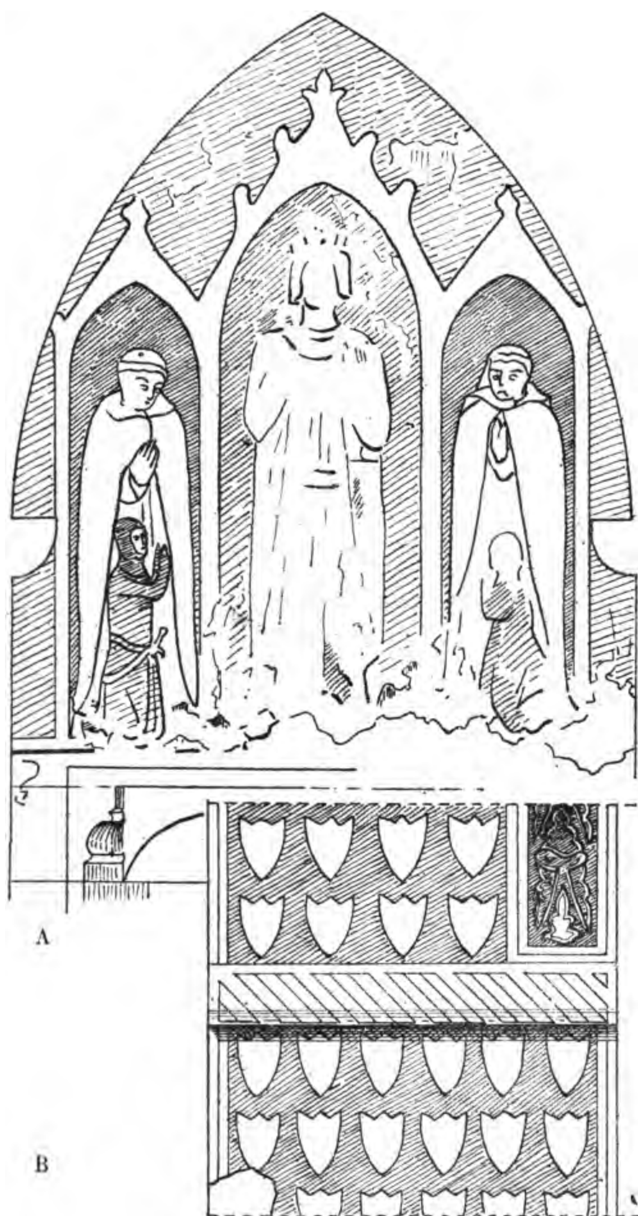
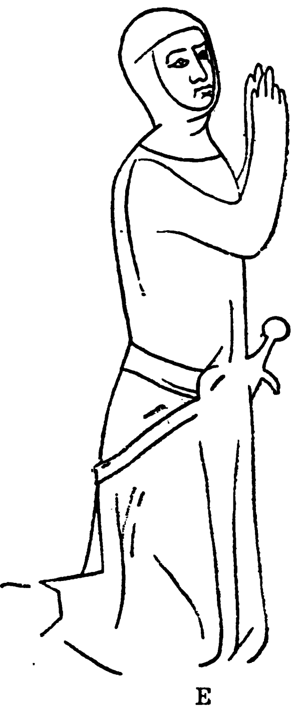


Fig. 16. PEINTURES MURALES.



E



C



D

Fig. 16 *bis*. DÉTAILS AU TIERS DE LA GRANDEUR.

tures : du fond, en B celles des parois latérales, (fig. 16 *bis*) en C, D, E les têtes du moine, de la religieuse et le chevalier, que nous avons pu calquer.

Lorsque la porte du rez-de-chaussée était barricadée, une baie cintrée à laquelle on arrivait par une échelle servait d'entrée. A côté de cette ouverture se détache un couloir pris dans l'épaisseur de la courtine sud et aboutissant au premier étage de la tour O ; de là, on atteignait le premier étage de la tour carrée et du corps de logis par un escalier pris également dans l'épaisseur de la courtine. Cette communication était assez compliquée pour que l'assaillant perdît un temps précieux à la reconnaître. La figure 17 donne, restitué,

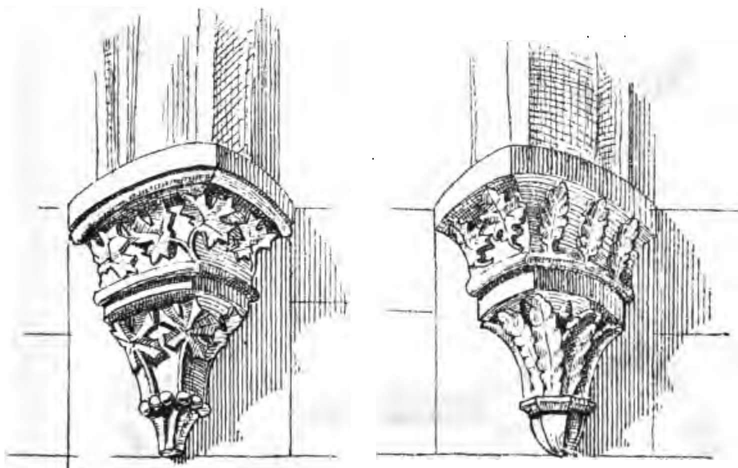


Fig. 19.

l'ensemble de ces dispositions. La figure 18 est le plan d'ensemble au niveau du premier étage du donjon. Celui-ci est, comme le rez-de-chaussée, couvert par une

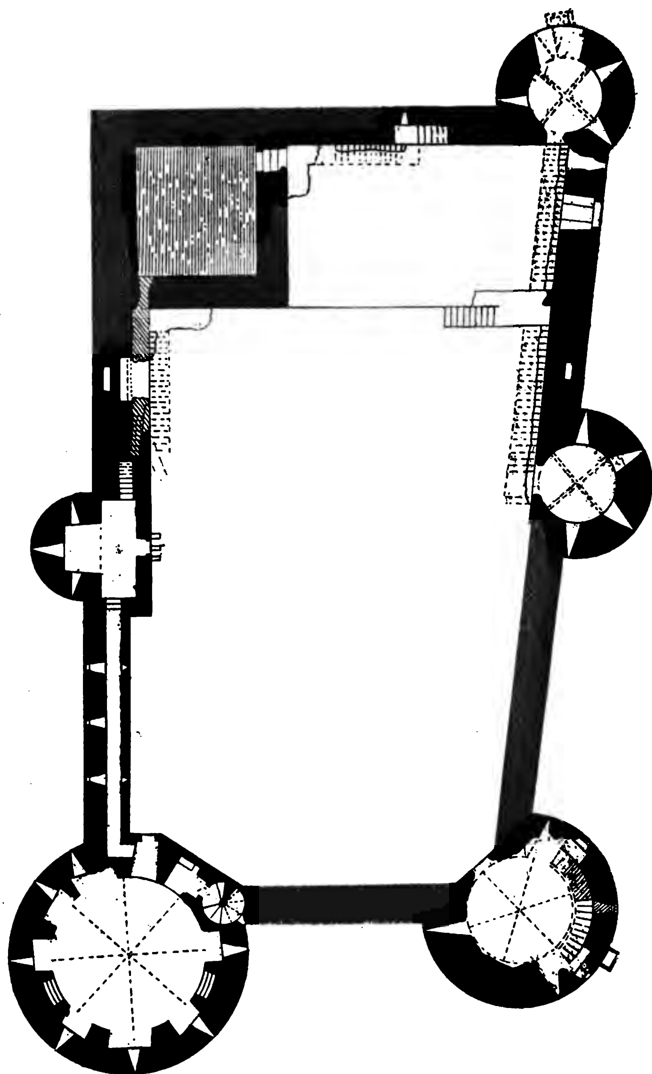


Fig. 18.
PLAN DU PREMIER ÉTAGE DU CHATEAU.

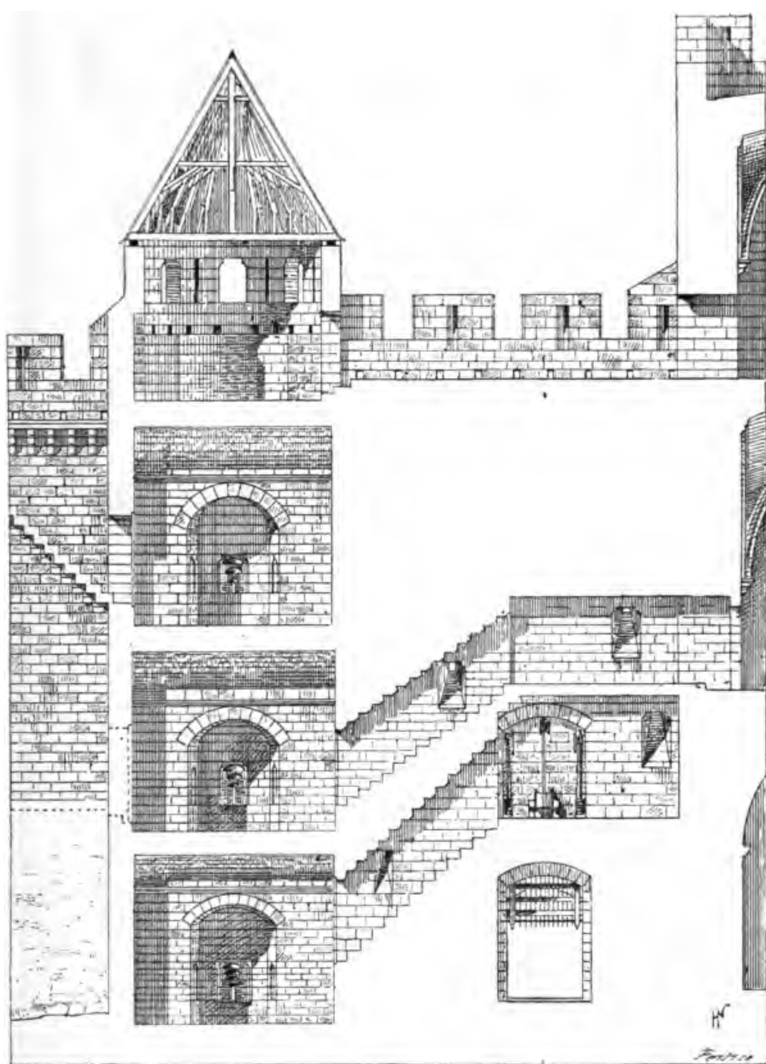


Fig. 17. COUPE RESTITUÉE SUIVANT E F.

voûte subdivisée en huit voûtains rayonnants, sans formerets; mais les nervures offrent un profil plus riche, et les culs-de-lampe sont décorés de jolis feuillages (fig. 19). Le sol était recouvert de petites dalles en pierre.

Le second étage est en moins bon état; il offre six meurtrières ouvrant dans des niches dont le plafond est composé de grandes pierres formant linteau, et possède l'unique cheminée du château. Il n'était éclairé que par deux baies profondes garnies de bancs en

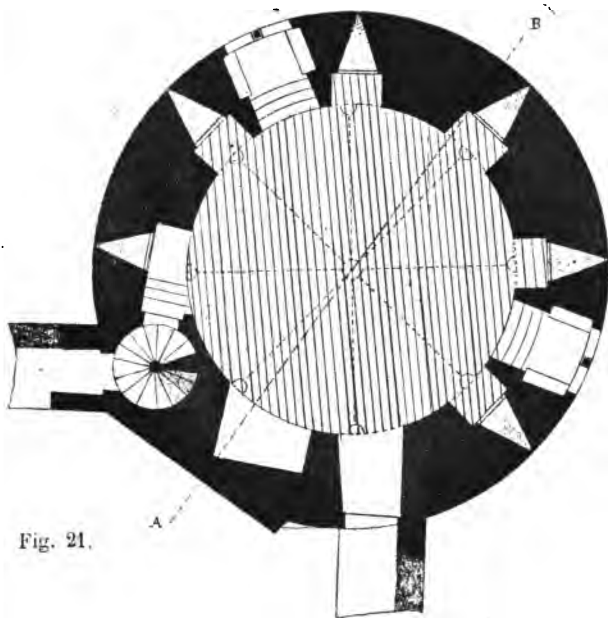


Fig. 21.

PLAN DU DONJON, second étage.

pierre, disposées comme celles du premier étage; la voûte offre la même division en huit parties; les ner-

vures et les culs-de-lampe sont fort simples. La figure 20 donne la coupe générale de ce donjon, et la figure 21 le plan de ce second étage. Les meurtrières ont 4^{m} d'ouverture à l'extérieur et s'élargissent à la base triangulairement, comme toutes celles du château ; il est permis de supposer que si cette forteresse avait été construite en rase campagne et non sur le roc, à l'abri de la mine, l'architecte aurait réduit la hauteur de ces archères, et nous croyons qu'on en rencontre rarement atteignant de telles dimensions.

On arrivait de plain-pied sur le chemin de ronde au midi : l'entrée sur celui de la courtine Est est, au contraire, dans l'escalier à vis. On ne peut plus actuellement s'aventurer sur ces murs, mais il reste contre le donjon, sur les deux fronts qu'il commandait, les amorces de deux merlons donnant la hauteur d'appui des créneaux ; on voit également sous les herbes, à l'intérieur de la face Est (fig. 2), quelques consoles qui supportaient les dalles du chemin de ronde, et sur la face sud, à l'extérieur, un ou deux des trous qui recevaient les abouts des grosses poutres soutenant les hourds. Une entaille dans la paroi du donjon (fig. 9) indique encore la hauteur des rampants du toit qui recouvrait ces mêmes hourds ; M. Bruno Dusan, dans sa notice très détaillée sur le château, publiée en 1866 (1), pense qu'ils étaient à deux étages. C'est à peu près au niveau de cette entaille que le plan de la tour se rapproche d'une circonférence au moyen d'une retraite sur le pan coupé.

Un lanternon moderne donne accès sur la plate-

(1) *Revue archéologique du midi de la France*, 1866-67, Toulouse.

forme ; le crénelage a été refait également, mais seulement à partir de l'arase des trous de hourds : avant la restauration, quelques-uns d'entre eux se voyaient encore. Cette terrasse, comme celle de la tour carrée, pouvait recevoir des machines de jet; en outre, elle desservait un mâchicoulis extérieur, défendant l'entrée du donjon, qui ne servait qu'en temps de siège et dont nous avons parlé en décrivant le premier étage; ce mâchicoulis abrite actuellement l'horloge du village. Le panorama que l'on découvre est des plus pittoresques et récompense amplement de la fatigue de cette ascension. Nous donnons, pour terminer, les signes de tâcherons recueillis principalement sur les murs du donjon et de la tour N, car les autres n'en ont que très peu (fig. 22), puis les profils des arcs ogives et formerets de la voûte du donjon carré (fig. 23), premier étage, la clef à la rencontre de ces arcs ogives (fig. 24), deux meurtrières (fig. 25 et 25 *bis*).

En résumé, le château de Najac ne présente que deux époques dans ses diverses constructions, le XIIe et le XIIIe siècle : aucune adjonction ou modification postérieure n'est visible. Ce fait laisserait supposer que l'importance stratégique de cette forteresse a décliné rapidement dès la fin du XIVe siècle, puisqu'au moment de l'introduction de l'artillerie, on ne jugea pas à propos de transformer ses défenses. Nous publions en appendice un procès-verbal de remise du château entre les mains du roi en 1614, dont nous devons l'obligeante communication à M. l'abbé Poulbrière, notre confrère; l'état de dégradation que cette pièce constate vient à l'appui de notre opinion, car il ne saurait être imputé qu'à un défaut d'entretien pendant une longue période. Si la Révolution saccagea le châ-

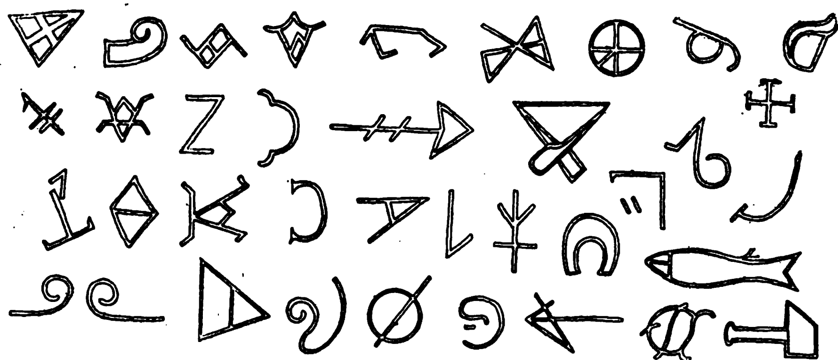


Fig. 22.

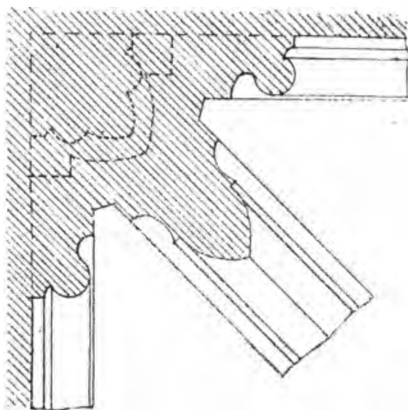


Fig. 23.

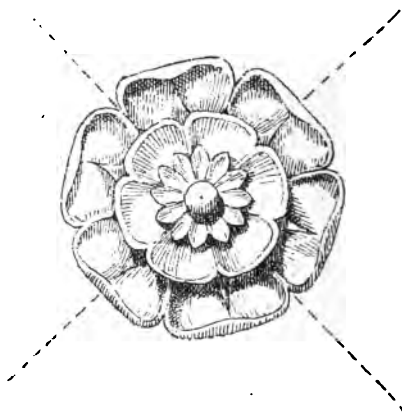


Fig. 24.

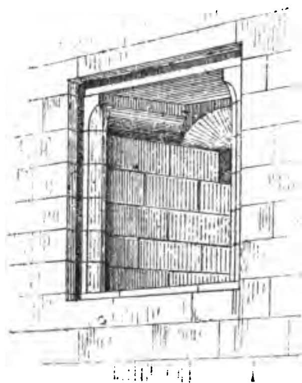


Fig. 25.

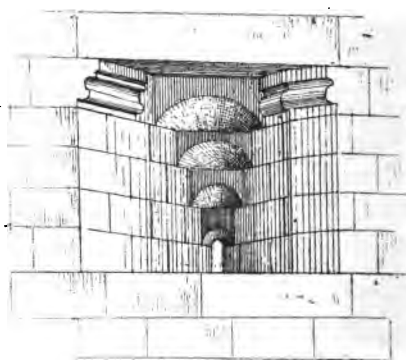


Fig. 25 *bis*.

teau, enleva le plomb de ses toitures, la ruine actuelle est surtout le fait des habitants de Najac, qui n'ont vu là qu'une carrière facile à exploiter; en 1880, elle fut achetée par une confrérie du diocèse d'Alby, qui avait formé le projet peu pratique d'y établir un noviciat. Espérons que l'œuvre d'Alphonse de Poitiers, si maltraitée dans le passé, trouvera, grâce aux archéologues, répit et protection dans l'avenir!

Signalons encore, comme méritant une visite après le château, la grande place qui termine le bourg, une fontaine en granit, composée d'une vasque monolithe à pans avec têtes en relief et inscriptions, et surtout l'église avec ses fenêtres garnies au nord de dalles ajourées et les particularités de son plan. Les inquisiteurs de la foi, frères Bernard d'Aix, et Rainaud de Chartres, ordonnèrent la construction de ce monument contre remise aux habitants de Najac des peines encourues comme rebelles et coupables d'hérésie, et la quittance de Béranger Dornet, l'architecte, fut donnée le 31 novembre 1269. Le prix fait pour tout l'œuvre était de 31,000 sous caorsins et 8 livres caorsins pour la voûte. Peu d'églises du XIIIe siècle ont des archives aussi bien en règle! Ces détails sont empruntés à l'intéressant article de MM. A. et E. Molinier, et c'est à lui que nous renvoyons les lecteurs du *Bulletin*, dont la patience a bien voulu nous suivre jusqu'au bout.

La figure 26 reproduit l'entrée septentrionale de l'église et le clocher, la figure 27 donne une façade de maison du commencement du XIVe siècle, dont il a été parlé au début.

LE CHATEAU DE NAJAC

EN 1614

(Document communiqué par M. l'abbé Poulbrière)

Comme, en vertu de la commission à nous François Saubyon, escuyer, archer des gardes du corps du roy soubz la charge de Monsieur de La Forse, l'un des cappitaines d'icelle (1), addressé par Sa Majesté pour la remise du chasteau de Najac, dont la coppie s'ensuit, etc., eussions assignés en la présent ville messire François de Noailles, comte d'Ayen, cappitaine dudit chasteau, sénéchal et gouverneur du présent pays de Rouergue, et noble Guyon de Saugniac, sieur de Rodelle, commandant à présent dans ledit chasteau, au XVIII[e] du mois dernier passé, où nous promettions nous pouvoir randre, suivant les assignations à eux sur ce données avec coppie de ma dicte commission, et à cause d'aultres affaires importans le service de Ses Majestés (2), n'ayant peu me randre aud. jour en icelle dicte ville, l'ayant différé jusques à ce jourd'huy premier febvrier mil VI[c] XIIII, envyron midy, estant logé chés François Combret, hoste en lad. ville, où m'estans venu trouver noble Durand de Cussac, conseiller du roy et viguier de lad. ville et viguerie de Najac, avec Messieurs M[es] Anne de Bourguet, docteur ez droictz, lieutenant principal en lad.

(1) C'est-à-dire de la troupe des gardes du corps, divisée en quatre compagnies.

(2) La reine régente, Marie de Médicis, et le roi mineur Louis XIII.

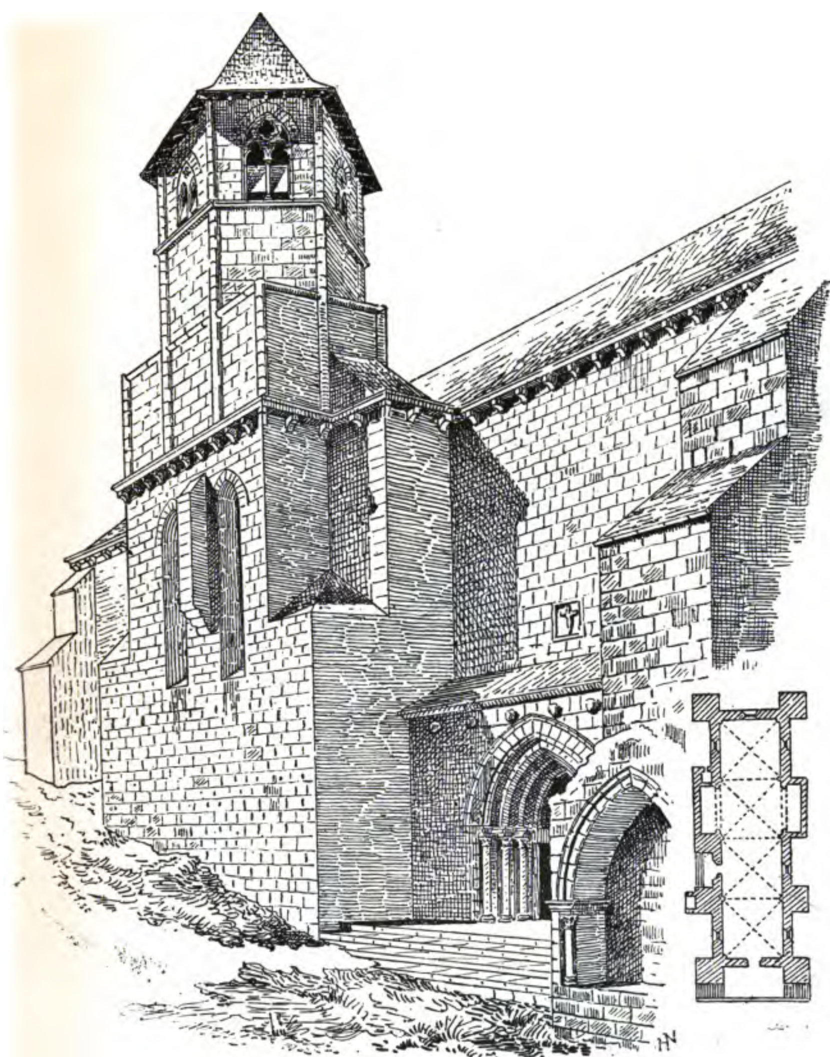


Fig. 26.

ENTRÉE SEPTENTRIONALE DE L'ÉGLISE ET CLOCHER.

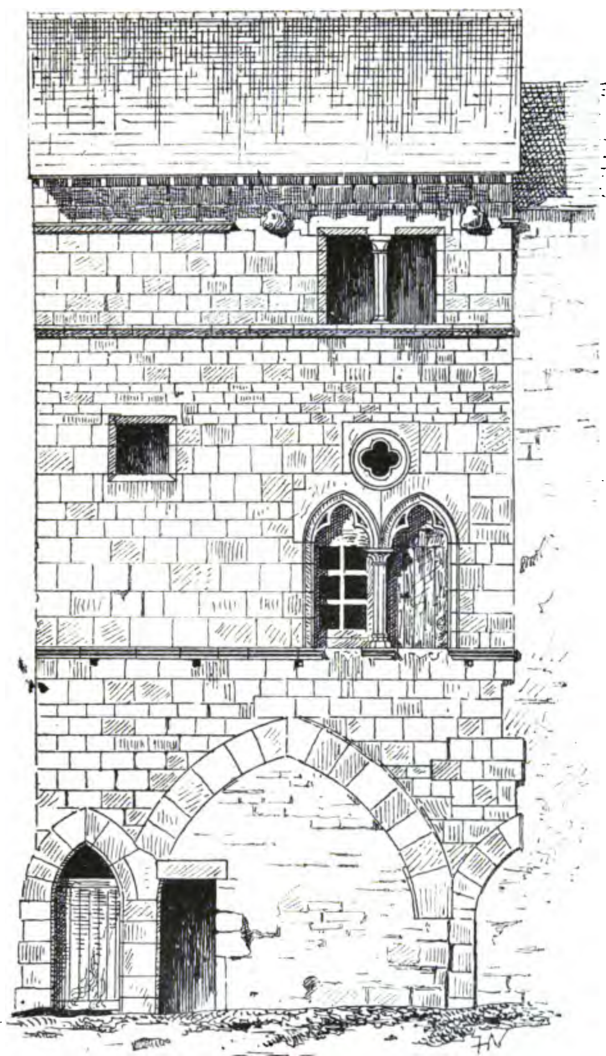


Fig. 27.

FAÇADE D'UNE MAISON DU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE.

ville et viguerie, premier consul, Noël Andry, bourgeois, Mes François Maffre, notaire, Jehan Bursac, chirurgien, François Besson et Antoine Allegune, aussy consulz de lad. ville, et Me (*sic*) à l'assistance et compagnie desquelz, avec Me (*sic*), leur greffier, serions à l'instant acheminés au-devant la porte dud. chasteau, où estans et dans le premier revelin d'icelluy, se seroit présenté noble [Arnauld de Garseval] (1), sieur des Angles, comandant pour led. sieur de Rodelle aud. chasteau, lequel nous aurions sommé et faict commandement de remettre en nostre pouvoir led. chasteau et faire vuider les souldans qu'il y a, ensemble représanter l'inventaire des meubles, armes et munitions à luy baillées lorsqu'il entra dans led. chasteau pour y comander, ce qu'il a faict, signé Anthoine Hugt, notaire, en datte du VIe 7bre mil VIc XI ; et ce faisant luy avons faict comter la somme de troys mille livres, aud. sieur de Rodelle, ordonné par accord faict entre lesd. sieurs comte et de Rodelle par monseigneur le prince (2) et autres officiers de la couronne, laquelle somme a esté illec à l'instant deslivrée aud. sieur des Angles en vertu de la procuration qu'il nous a exibée dud. sieur de Rodelle par noble François de Griffoulles, sieur dud. lieu (3), et Anthoine Lafernie (4), maître d'hostel dud. seigneur comte, porteurs d'icelle ; et icelle somme prinse et retirée par led. sieur des Angles, procureur susd., et d'icelle faict quictance par devant notaire et tesmoings, nous auroit ouvert la

(1) Le nom était en blanc : on l'établit d'après une autre commission donnée à François de Saubion, pour faire mettre en liberté Jehan de La Barre, lieutenant de la vice-sénéchaussée, détenu dans la maison du sieur de Bussegol, et un autre prisonnier qui se trouvait au château de Murdebarres.

(2) Henry II de Condé, né en 1588.

(3) Plus ordinairement Griffolet, près Brive, en Bas-Limousin, d'où étaient les Noailles.

(4) Probablement Lavergne, du Bas-Limousin.

porte dud. chasteau et deslivré en nous mains les clefz d'icelluy en nombre de (1) . Et estans entrés au dedans avec les susd. officiers et consuls aurions demandé ausd. sieur de Griffoules et Lafernie qui d'entre eulx avoit pouvoir de recepvoir led. chasteau pour y comander en absance dud. seigneur comte, et sur led. commandement ayant led. Laffernie exhibé et remis en mes mains la procuration à luy faicte par led. seigneur conte en original et dud. sieur signée pour recepvoir d[e nous] lad. place et y commander en son absance, nous l'aurions prins par la main et mis en la réalle et corporelle pocession du gouvernement dud. chasteau, comme procureur dud. seigneur cappitaine et gouverneur d'icelluy, et à luy deslivré les susd. clefz, luy faisant commandement de par Sesd. Majestés d'icelluy bien et soigneusement garder soubz leur obéyssance et dud. seigneur conte, pour icelluy remetre entre leurs mains lorsqu'il en sera requis et non à d'aultres. Et incontinant c'estant led. substitud de Monsieur le procureur général présenté, luy nous auroict requis que, suivant la coutume et privilège de la ville, led. Laffernie aud. nom et les susd. consulz y présens doibvent faire serement en nous mains, sçavoir led. Laffernie de vivre en paix et reppoz avec lesd. consulz et habitans de lad. ville, iceulx protéger et conserver avec leurs priviliéges, et lesd. consulz de randre obéyssance, faveur et acistance aud. sieur gouverneur tant pour la conservation dud. chasteau et pour le service de Sesd. Majestés, et qu'à cest effect ilz ayent à vivre en bonne union et intelligence pour le bien et service de Ses Majestés et reppoz public, le tout conformément aulx articles desd. privilèges qui ont esté exibés dans le livre des coustumes de lad. ville. A quoy adhérant lesd. consulz, nous, après avoir faict presté serement sur les saincts évangilles ausd. consulz et Laffernie, ayant bien entendu la susd. requisition et adhérant à icelle et faict en

(1) En blanc.

noz mains le serement à ce requis et porté par lesd. privilèges, leur avons enjoinct de vivre en bonne intelligence, et prester main forte l'ung à l'aultre pour la conservation dud. chasteau et ville de Najac soubz l'obéyssance de Sesd. Majestés, enjoignant aud. Laffernie de conserver et mainctenir lesd. consulz et habitans en leurs privilèges, à paine d'en respondre à leurs propres personnes des contravantions, si le cas y eschet. Et sur ce c'est présenté led. sieur de Griffolles, agent dud. sieur conte, qui nous a dict que led. chasteau est tellement ruyné et démeublé tant d'armes, munitions, soict de vivres que de guerre, et en estat sy desplorable qu'il y a du dangier qu'il ne tumbe en entière ruyne et plus favorable d'estre surprins s'il arrivoit aulcung changement, d'aultant qu'il n'y a que deux tours de couvertes de plom, et encores l'une d'icelles il en est à dire une cane de plate et l'aultre toute desjointe, de sorte qu'il plut dans toutes lesd. tours, estant à craindre que les voultes d'icelles, par l'injure du temps, pourra bien tost cauzer une démolicion desd. tours; et de plus il n'y a de portes ny fenestres, ny voire mesmes les gons de fer pour les y mettre, ayant freschement esté mesmes tiré de pierre de taille d'une salle estant en ruyne au pied dud. chasteau (1), et les verroulz des portes de la première enseincte tirés et enlevés, et la grande porte du premier revelin toute rompue; nous priant que ayons à faire vizitter l'estat d'icelluy (chasteau) pour en donner advis à Ses Majestés et à noz seigneurs de son conseil, affin qu'ilz ayent à pourvoir aux réparations à icelluy nécessaires, ameublement et magasins qu'ilz advizeront y debvoir estre mis pour la conservation d'icelluy, et à ces fins ayons à ordonner ausd. consulz de faire venir des massons et charpantiers pour faire la susd. vizitte, et que ayant à ces fins à recepvoir le serement pour procéder légallement à icelle, pour lad. vizitte faicte,

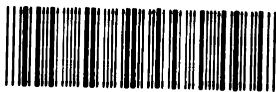
(1) Évidemment la salle de la *Sénéchaussée*, *Bull. Monum.*, t. LII, p. 367 et figure 5, à droite du lecteur.

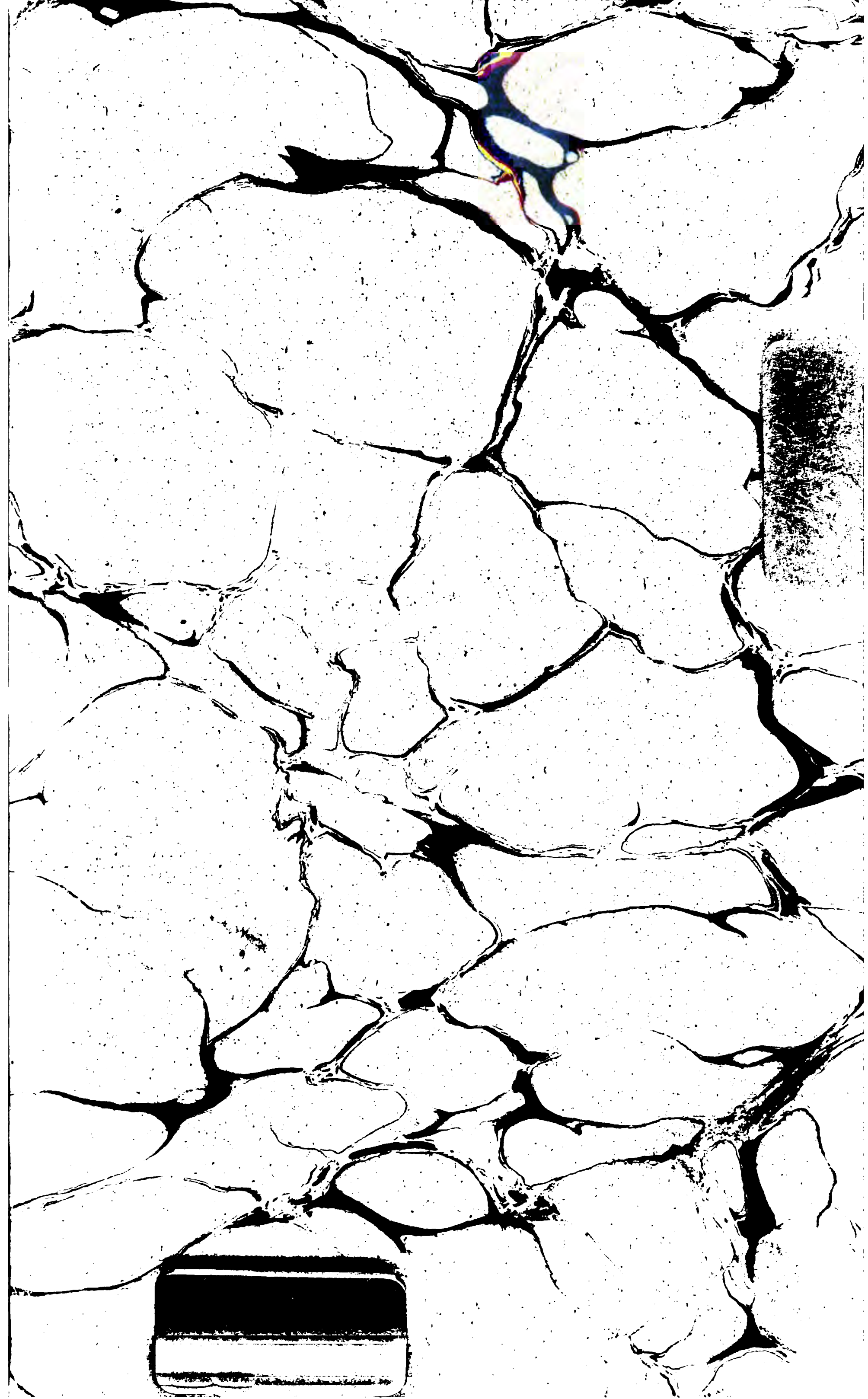
le rapport et advis estre incéré au présent nostre procès verbal; sur quoy nous aurions ordonné ausd. consulz nous faire venir de maistres massons et charpantiers pour faire lad. vizitte, quy nous auroient présenté Gérauld Talhades, Pierre Lagarde et Jean Trassanges, maistres massons et charpantiers, desquelz le serement en tel cas receu, leur avons enjoinct procéder à lad. vizitte, et icelle faicte, nous en rapporter leur advis pour sur ce en advertir Leurs Majestés et nous seigneurs de son conseil, pour y pourvoir ainsin qu'elles jugeront pour le bien de leur service. Et de tout en avons dressé acte et faict notre présent procès verbal pour servir ainsin que de raison, et nous [sommes] soubsignés avec lesd. officiers et consulz et aultres susnommés (1).

(1) La minute non signée de ce procès-verbal provient des papiers de Simon de Lacombe, viguier d'Aurillac en 1614, et homme d'affaires de la maison de Noailles.



Caen, Imp. Henri Delesques.


89092549815
b89092549815a




B89092549815A